

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le vendredi 27 juin 2025, s'est réuni à la salle de l'ancien presbytère, au Mont-Saxonnex, le jeudi 3 juillet 2025, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : *Commune de CLUSES :* Eric DUCRETTET ; *Commune de MARNAZ :* Hakim BOURAHLA ; *Commune de MIEUSSY :* Régis FORESTIER, *Commune de THYEZ :* Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON ; *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Marie-Pierre PERNAT, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Marc GUFFOND, Roger ROCH, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Véronique GUERIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :* Stéphane BOUVET, Jean-Charles MOGENET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, *Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Lucas PUGIN.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : *Commune de CLUSES :* Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER ; *Commune de MARNAZ :* Chantal VANNSON, *Commune de MIEUSSY :* Didier JANCART, *Commune de SCIONZIER :* Quentin MONNET, Caroline NIGEN, *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Christophe PAULIN, Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER, Jeanne VAUTHAY, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Sandro PEPIN, Julien DUSSAIX ; *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Christian RAIMBAULT, Antoine VALENTIN ; *Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Daniel REVUZ.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	23
Pouvoirs :	:	1- Monsieur Daniel REVUZ donne pouvoir à Monsieur Lucas PUGIN.

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe PERY, Vice-Président.

Délibération n° 2025-28 (Question n°3)

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe PERY, Vice-Président

OBJET : « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » – Budget annexe « Assainissement Collectif » -
Approbation de la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires sur
l'exercice 2025, en dépenses et en recettes de la section d'investissement afin d'intégrer le FGER
sur les services Arve et Giffre et mettre en place un nouvel équipement sur le PR du GIFFRE

Par délibération n° 2025-19 en date du 8 avril 2025, le Comité syndical a approuvé le
Budget Primitif de l'exercice 2025, portant sur le budget annexe assainissement collectif.

Un nouvel équipement doit être installé sur le système de ventilation du PR du
GIFFRE. En effet, afin que le ventilateur d'extracteur d'air du poste de refoulement ne fonctionne
pas de manière continue, un variateur va être mis en place. Cela permettra d'économiser de
l'énergie et d'optimiser son fonctionnement.

Le crédit correspondant n'a pas été prévu au budget primitif. Aussi, il est proposé de
financer ce nouvel équipement d'un montant de 1300 euros en diminuant les crédits prévus
pour l'exploitation de ce collecteur.

La deuxième partie de cette Décision modificative n°1 concerne l'intégration du
FGER aux services 002 et 003 du budget annexe Assainissement Collectif.

En effet, comme cela se fait sur la STEP, afin de financer le FGER des collecteurs
Arve et Giffre, il est provisionné une somme sur un compte d'avance au Chapitre 23-
Immobilisations en cours, article 238- Compte d'avance.

Cette somme est utilisée tout au long du marché d'exploitation afin de financer des
travaux de maintenance et de gros entretien.

Certains travaux de maintenance ont été effectués sur les deux collecteurs en 2024.

Aussi, il doit être réalisé un apurement de ce compte d'avance en intégrant le
montant de ces travaux l'année N+1.

Cette écriture comptable n'a pas d'incidence financière mais les crédits
correspondants doivent être prévus au budget. Cependant ces crédits n'ont pas été prévus au
budget primitif 2025.

Afin de réaliser l'intégration de ces travaux, il est demandé d'ouvrir un crédit
complémentaire en section d'investissement de 22 000 euros sur le service 002 au Chapitre 041-
Opérations patrimoniales à l'article 2157- Agencement et aménagements de matériels en
dépenses et en recettes au Chapitre 041-Opérations patrimoniales, article 238- avances versées.

Cette même écriture est réalisée sur le service 003 pour un montant de 2 500 euros.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 24 juin 2025 et du Bureau syndical en date du 24 juin, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes à cette compétence :

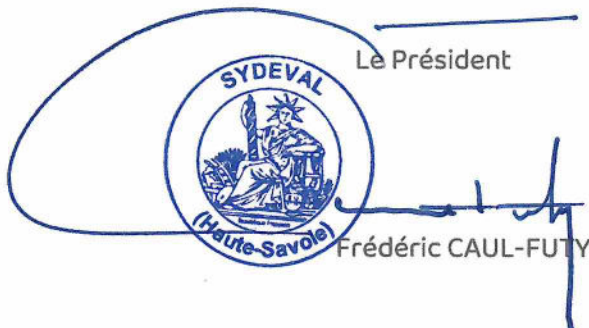
- Approuve cette Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2025, en dépenses et en recettes de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif
- Vote les crédits correspondants, chapitre par chapitre, dont le détail figure dans le document budgétaire joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,


Jean-Charles Mogenet

Le Président


Frédéric CAUL-FUTY





BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR L'EXERCICE 2025

(Annexe à la délibération du Comité syndical n° 2025-28 en date du 3 juillet 2025)

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses :

Article-Service	Libellé	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général	
Article 611 – Service 003	Sous-traitance générale	-1 300 euros
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+ 1 300 euros
Service 003		
TOTAL DEPENSES		0 euro

SECTION D'INVESTISSEMENT :

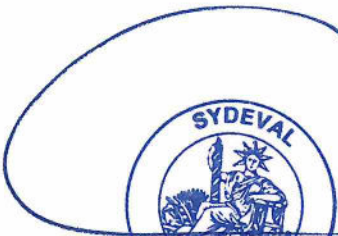
Dépenses :

Article-Service	Libellé	Montant
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	
Article 2157 - Service 003	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	+ 1 300 euros
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
Article 21351- Service 002	Bâtiments d'exploitation	+ 22 000 euros
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
Article 21351- Service 003	Bâtiments d'exploitation	+ 2 500 euros
TOTAL DEPENSES		+ 25 800 euros

Recettes :

Article-Service	Libellé	Montant
Chapitre 021 Service 003	Virement à la section d'exploitation	+ 1 300 euros
Chapitre 041 Article 238- Service 002	Opérations patrimoniales Avances versées	+ 22 000 euros
Chapitre 041 Article 238- Service 003	Opérations patrimoniales Avances versées	+ 2 500 euros
TOTAL RECETTES		+ 25 800 euros

Vu et approuvé par le Comité syndical, le 3 juillet 2025



Le Président,



Frédéric CAUL-FUTY